

D 37 - 2026

Motion déposée  
par « Saint-André  
Demain » relative à  
la suppression de la  
cérémonie du 1<sup>er</sup>  
mai au monument  
aux morts de Saint-  
André-Lez-Lille

**Nombre de conseillers**

En exercice : 33

Présents : 31

Absents : 0

Excusés-représentés : 2

Votants : 33

Le Maire, soussigné,  
certifie que la liste des  
délibérations a été  
affichée dans les délais  
légaux.

## Conseil Municipal du 27 Avril 2026

### Extrait du registre des délibérations

L'an deux mil vingt-six le vingt-sept du mois d'avril à 19h01, le Conseil Municipal, convoqué le 21 avril 2026, s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de M Cyprien RICHER, Maire.

**Présents :**

M Cyprien RICHER, Maire,

M Esteban GARCIA, Mme Fatima DESCAMPS, M Francis GOSSET, Mme Karine ATTINAULT, M Sylvain GOUSSEAU, M Emeric ANDRE, Mme Pauline VANDOOOLAEGHE, M Laurent RENOUF, M Jean-Pierre LAVIEVILLE, M Rabah GHOMRANE, Mme Elisabeth CROQUETTE, M Thierry, LIBAERT, Mme Christine DECONYNCK, M Alain HOUZEAUX, Mme Peggy BAUWERAERTS, Mme Marion CAILLERET, M Christophe KINDT, M Geoffroy TIMELLI, Mme Natacha PASTOUKOFF, Mme Marie COLINET, Mme Dorothee LENGAIN, Mme Marie VENET, M Thibaut MARAQUIN, M Didier PARSY, Mme Martine DEMUYS, Mme Véronique DOLVELDE, Mme Christelle ROGGE, Mme Mélanie CLUSMAN, M Maxime BONTE, M Thomas FABRE.

**Absents ayant donné procuration :**

Mme Frédérique BRILLOT ayant donné procuration à M. GOSSET

M Nicolas BRAY ayant donné procuration à M. PARSY

Mme. Fatima DESCAMPS a été élue secrétaire de séance

**Rapport de Monsieur Didier PARSY :**

Monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs les élus, Mesdames, Messieurs, depuis toujours, notre ville se réunit à l'occasion du 1er-mai avec la braderie municipale. Lors de cette journée, en matinée, habitants, seniors, associations, anciens combattants et élus se retrouvent au monument aux morts à 10 h 15 pour saluer la mémoire des travailleurs.

Ce moment de recueillement partagé constitue un temps fort du vivre-ensemble, permettant de transmettre la mémoire collective d'une ville, de renforcer les liens entre générations et de faire vivre les valeurs de solidarité et d'engagement au sein de notre commune. C'est ensemble, dans un esprit d'unité, que nous accomplissons ce devoir de mémoire essentiel à la cohésion locale.

Les élus du groupe Saint-André Demain ont ainsi été particulièrement surpris d'apprendre que, sans aucune concertation préalable, cette cérémonie avait été supprimée pour l'année 2026. Ce sont les associations de notre ville qui nous ont informés ; ces dernières ont elles-mêmes reçu une notification d'annulation de leur participation, sans la moindre explication. Un simple « annule et remplace », suite à un courrier envoyé par la précédente majorité, leur a été signifié...

Cette décision, unilatérale pour le moins, constitue – à l'évidence - la remise en cause abrupte d'une tradition profondément ancrée dans la vie municipale. C'est une atteinte directe à notre mémoire collective, à l'engagement des habitants, au respect dû aux travailleurs et aux anciens. Et je ne vous parle même pas des syndicats pour lesquels certains de vos élus, Monsieur le Maire, me semblent être particulièrement proches.

Notre groupe regrette donc vivement cette décision, sur le fond comme sur la méthode. Pour Saint-André Demain, remettre en cause notre devoir de mémoire et les manifestations patriotiques, c'est non ! Prendre des décisions, qui engagent l'image de la ville et nos associations, sans concertation aucune, ni information préalable, c'est aussi non !

Nous vous demandons humblement, mais aussi solennellement, un retour à cet esprit de concorde envers les associations et la totalité des acteurs de notre commune. Je n'omettrai pas de vous rappeler que Saint-André-lez-Lille faisait encore, il y a peu, référence en matière industrielle. Et même si les fourches caudines de l'Histoire, alliées à celles de la bétonisation à outrance, ont à jamais enfoui les images, le souvenir doit rester.

Pour beaucoup d'entre nous, Andrésiennes et Andrésiens, nos aïeux y ont laissé leur corps, leur cœur, leur sueur. Leur santé... Les noms de Kuhlmann, Dekachimie, Jean-Caby, la Compagnie Générale de Chauffage, Eurocolor, Desnoulet, Lemaire-Destombes, Bergerat-Monoyeur, mais aussi Massey-Ferguson ou Jean-Cibié, résonnent encore et rappellent implacablement leur mémoire laborieuse. Ne plus célébrer la Fête du Travail, face à notre monument aux morts, serait un premier affront à notre population.

Monsieur le Maire, nous vous le disons simplement, avec force : nous souhaitons le maintien de la cérémonie du 1er mai 2026, lors de notre braderie municipale. C'est une tradition inaltérable.

Nous proposons donc au Conseil municipal d'adopter la motion suivante :  
Le Conseil municipal :

Affirme son attachement au maintien de la cérémonie du 1er-mai au monument aux morts et, en ce sens :

- Réinstaura la cérémonie d'hommage aux travailleurs au monument aux morts dès 2026 ;
- Garantit le maintien de l'ensemble des commémorations aux morts actuellement en vigueur dans la commune ;
- Affirme que toute évolution ou modification de ces cérémonies devra impérativement faire l'objet d'une concertation préalable associant l'association des anciens combattants, les clubs de seniors, les habitants et les élus.

**Le Conseil Municipal,  
Après en avoir délibéré,  
Rejette la motion ;**

*Contre : M Cyprien RICHER, M Esteban GARCIA, Mme Fatima DESCAMPS, M Francis GOSSET, Mme Karine ATTINAULT, M Sylvain GOUSSEAU, Mme BRILLOT, M Emeric ANDRE, Mme Pauline VANDOOOLAEGHE, M Laurent RENOUF, M Jean-Pierre LAVIEVILLE, M Rabah GHOMRANE, Mme Elisabeth CROQUETTE, M Thierry, LIBAERT, Mme Christine DECONYNCK, M Alain HOUZEUX, Mme Peggy BAUWERAERTS, Mme Marion CAILLERET, M Christophe KINDT, M Geoffroy TIMELLI, Mme Natacha PASTOUKOFF, Mme Marie COLINET, Mme Dorothee LENGAIN, Mme Marie VENET, M Thibaut MARAQUIN*

POUR EXTRAIT CONFORME

Le Maire,



Cyprien RICHER

Le Secrétaire de séance,

Fatima DESCAMPS



Reçu en préfecture le 05/05/2026

Publié le

ID : 059-215905274-20260427-37CM270426-DE